

***Présentation du programme de travaux
de confortement et mise en sécurité des
falaises du Mont Faron***

Rencontres Chiroptères Grand Sud, 23 septembre 2023

Direction
Générale des
Services
Techniques
Territoires et
Proximité

Direction
Prévention
des Risques



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



Présentation du massif Faron

Massif culminant à seulement 584 m d'altitude

Intérêt militaire apparaît dès le Moyen Age et depuis sous surveillance (base navale de la méditerranée sur terre et sur mer)

Intérêt écologique débute dès la seconde moitié du XIXème siècle avec la reforestation et depuis le massif est protégé à divers titres : Site classé ; Espace Boisé ; Espace remarquable ; Réseau Natura 2000 ; ZNIEFF

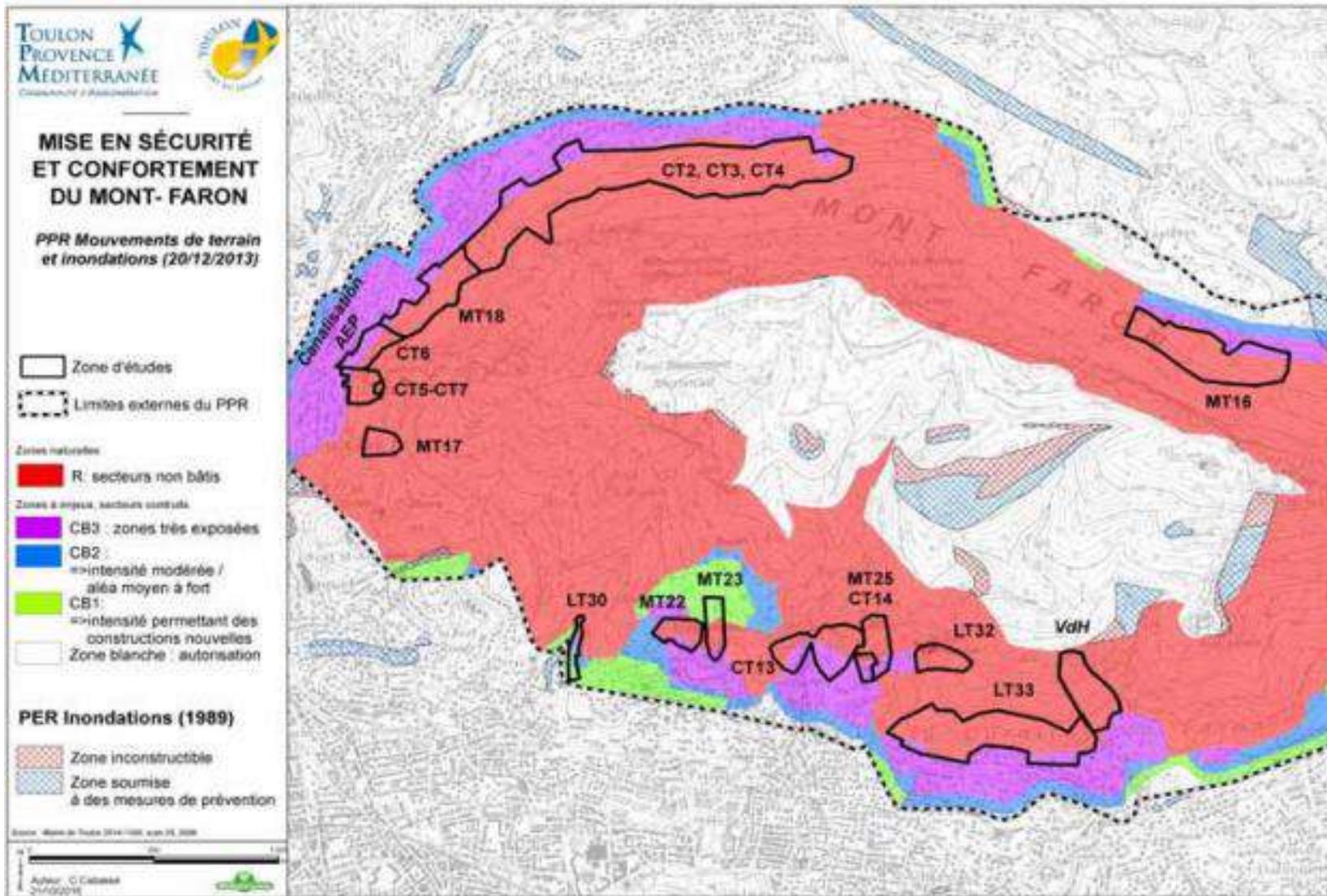
Urbanisation contrôlée depuis 2013 suite à la notification du PPRN-Mouvement de terrain dans le PLU

Site sensible au éboulement de terrain et chute de blocs :

- **2003** - Etudes identifiant de nombreuses zones présentant des aléas d'éboulement rocheux (Etudes CETE – Ville de Toulon)
- **Décembre 2013** – Mise en application du PPRN-MT sur le PLU de la ville
- **2015** : **surveillance dynamique** des falaises avant l'obtention des autorisations de démarrage des travaux
- **2019-2020** : **autorisations réglementaires** obtenues
 - ✓ réaliser les travaux en site classés (arrêté ministériel)
 - ✓ dérogation à l'interdiction de destruction, altération d'habitats d'espèces protégées (arrêté préfectoral)
 - ✓ 2 APPB (Grotte de Truëbis et Carrière de l'Ourdan)
- **2019** : procédure de la **maîtrise foncière** (amiable puis et expropriation)
- **2020** : démarrage des **1ers travaux** de confortement hors chantiers d'urgence



Plan Prévention des Risques chutes de blocs et mouvement de terrain





Organisation générale du projet

- 2 Maitre d'ouvrages : Ville de Toulon et Métropole TPM
- Une programmation initiale étalée sur 15 ans pour les 19 secteurs géographiques à conforter (hors travaux d'urgences)
- Un suivi écologique pour les 2 APPB jusqu'en 2052
- Une MOE, AMO Surveillance, AMO Environnement et Groupement d'entreprises de travaux communs pour harmoniser les procédures et garantir une cohérence technique d'intervention
- Estimations budgétaires 57M€, répartis sur 15 ans :
 - Travaux programmés 27,0 M€ Travaux d'urgence 20,0 M€
 - Etudes environnementales 2,5 M€, comprenant la gestion des mesures compensatoires
 - Etudes géotechniques 1,0 M€
 - Foncier 3,0 M€
 - Surveillance éboulement 4,5 M€
- ✓ Des interventions hors périmètre de l'EPCI (mesure compensatoire sur la grotte de Truébis, site majeur d'intérêt départemental par le Plan National d'Action en faveur des Chiroptères (PNA) et doit, à ce titre, être préservée)

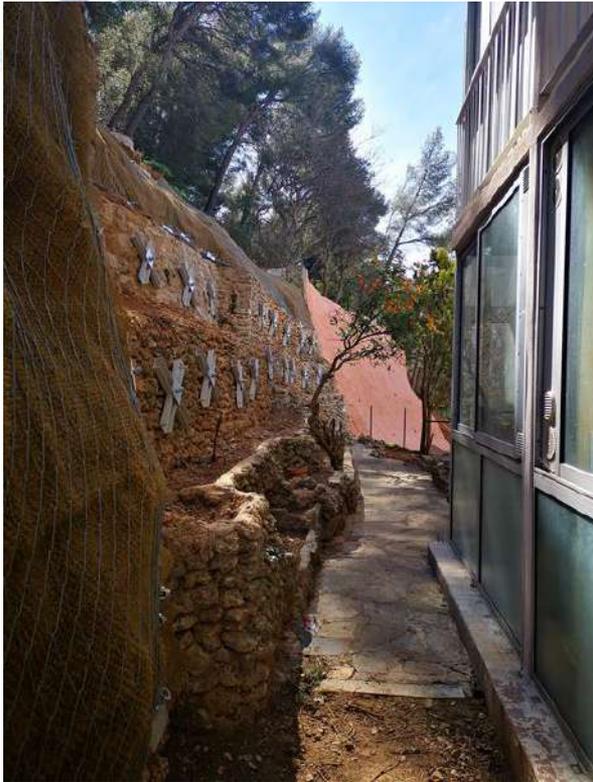


Parades passives

Mise en sécurité et confortement du mont Faron



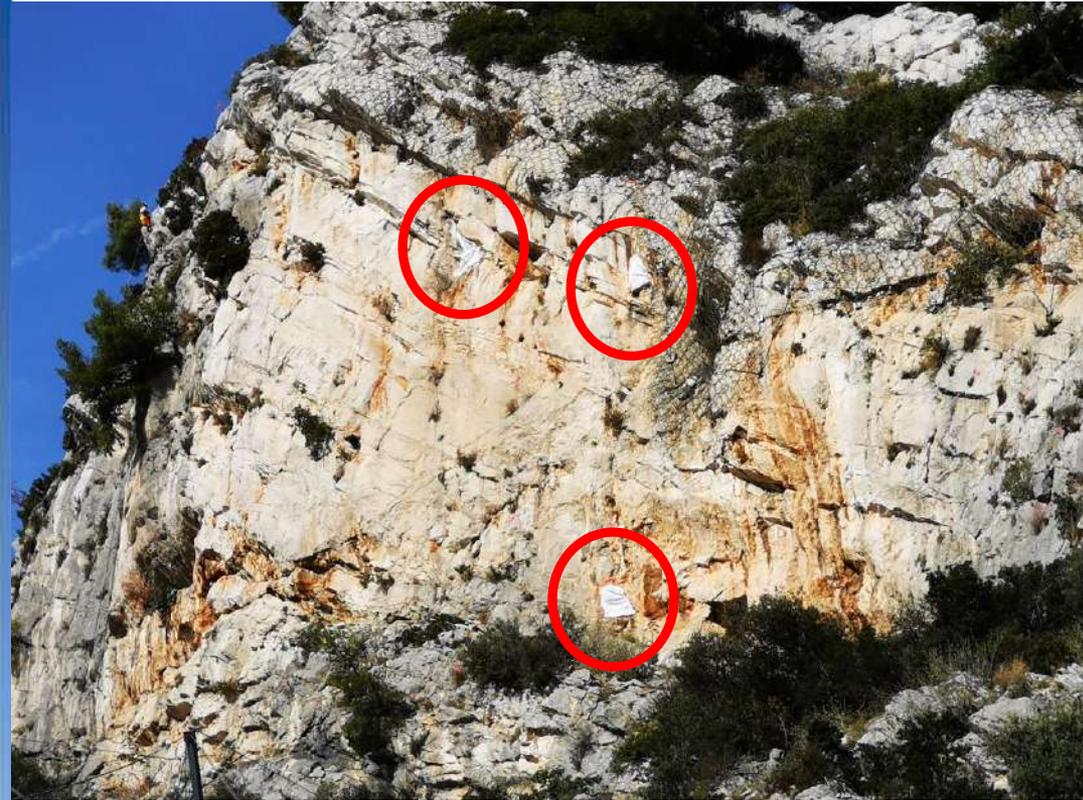
Parades actives





Exemple de failles comblées provisoirement

Dès la mise en sécurité des falaises
(travaux d'octobre à décembre),
les failles ont été débouchées



Avant le démarrage des travaux (septembre), les failles le plus pertinentes ont été bouchées par du papier journal, du géotextile, ...

